Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260321-D2026_03_21_05-DE

COMMUNE DE CALLAC

Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Samedi 21 mars 2026

Convocation du :	*17 mars 2026*
Date d'affichage :	*17 mars 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/03/21/05 **(nomenclature 5.2)**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. LE PEILLET, Maire.

Étaient présents :
Jean-François LE PEILLET – Cinthia CAMILO-AUFFRET – Jean-François COATRIEUX – Angélique RAFIGNON – Yves LANCIEN – Emilie BONINO – Bruno LEBRETON – Odile DUCHATEAU – Guillaume DELMAIRE – Eva VOLLEE – Richard PERRIN – Noëlle MADEC – Moulay DRISSI – Danielle HAMON – Benjamin TAGUET – Nicole SILVESTRE – Stéphanie LE CUN – Denise LARHANTEC – Benjamin BOUTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance la benjamine de l'assemblée, Mme VOLLÉE.

Objet : Instauration de Conseils citoyens

M. le Maire informe le Conseil de sa décision de mettre en place des Conseils citoyens. Ceux-ci auront pour objectif de :

- Echanger concrètement sur des projets ;
- Faire émerger de nouvelles idées et pistes d'actions ;
- Contrôler la bonne application du programme proposé.

Chaque Conseil sera composé de 11 personnes, sous la Présidence de M. Le Maire, dont :

- L'Adjoint au maire concerné par le sujet ;
- 2 élus de l'ancien conseil municipal (1 de la majorité et 1 de la minorité). Si aucun élu ne se propose, le poste reviendra aux citoyens.

Un règlement sera mis en place et voté lors d'un prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :
- Valider la constitution de Conseils citoyens.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Eva VOLLÉE